

# SEANCE du 15.03.2016

Convocation le 04.03.2016

L'an deux mil seize, le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

**Étaient présents** : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Alexandre LINTZ, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absente ayant donné procuration : néant

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'avenant n° 1 du lot n° 5 concernant une plus-value sur la réfection de l'escalier du logement communal, pour un montant de 296 € HT.

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, AUTORISE la répartition de la subvention accordée au titre de la DETR pour l'opération de réhabilitation de l'école et du logement d'un montant de 109.131 € à : 70 % pour la CCCS et 30 % pour la Commune.

DECIDE de contracter une assurance dommages-ouvrage pour les travaux du logement communal auprès de la SMBTP et pour un montant de 5.855,75 € TTC.

AUTORISE la signature d'un avenant n° 2 portant sur la prolongation du contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux, pour une période de 1 an.

DECIDE de ne pas exercer de droit de préférence sur la vente de parcelles de bois appartenant aux Consorts Martin.

APPROUVE le transfert de la compétence « mise en œuvre du SAGE » à la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais et la modification de ses statuts.

## Questions diverses :

M. le Maire rapporte à l'assemblée que la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais s'est engagée, en partenariat avec 4 autres intercommunalités du Sud-Ouest marnais, dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Une étude doit être réalisée sur la Commune, les habitants seront informés individuellement des aides auxquelles ils pourraient prétendre dans le cadre de travaux portant notamment sur l'économie d'énergie, les travaux facilitant le maintien à domicile par exemple.

M. le Maire souhaite constituer une commission communale pour relayer les informations auprès des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à Saudoy, le 17 mars 2016

*Le Maire,*

*M. Jean-Christophe LEGLANTIER*

